



ZOOM: les conservatoires d'espace naturels

Les conservatoires d'espaces naturels (CEN), au nombre de 23 en France, sont chargés d'expertise dans leurs domaines de compétence, ainsi que d'assurer la maîtrise foncière puis de gérer des espaces naturels et semi-naturels d'un territoire départemental ou régional.

La création d'un conservatoire est agréée, selon les dispositions du Code de l'environnement, par l'État et les collectivités (Région, département...). Les 23 CEN français en 2023 sont répartis comme suit :

- Départements: Ariège, Allier, Haute-Savoie, Isère, Loir-et-Cher, Savoie ;
- Régions: Alsace, Auvergne, Bourgogne, Centre-Val de Loire, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Hauts-de-France, Ile-de-France, Lorraine, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes ;
- Autres collectivités: Corse, Guyane.

Une fédération nationale des conservatoires d'espaces naturels, créée en 1988, anime et représente le réseau des 23 CEN. En tant que membre adhérent, elle contribue par exemple aux réseaux et politiques suivantes :

- Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ;
- Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD) ;
- Comité national Trame verte et bleue (TVB) ;
- Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB).

Elle anime plusieurs programmes, dont le Pôle Loire et le Pôle-relais tourbières.